



Extrait du registre
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 7 avril 2022

Date de convocation

01/04/2022

L'an 2022, le 31 mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire, en visioconférence

Date d'affichage de la délibération

12/04/2022

Etaient présents :

Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Aurélien DELHOMMEAU, Virginie HOUDOIN, Alexandre HUBERT, Nathalie PLASSAIS, Valérie PRUDHOMME, Michel JUDALET, Patricia BESNIER, Benoit ANGELO

Nombre de conseillers

En exercice :

15

Présents :

13

Votants :

13

Absents excusés : Jacques Timmerman, Pierre CERBELLE

Absent :

Procuration :

Néant

Secrétaire de Séance :

Alexandre HUBERT

Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Ordre du jour :

-Vote des taux

-questions diverses

Approbation, à l'unanimité du compte-rendu du 31 mars 2022

Délibn°07-04-22-01

Vote des taux d'impositions 2022

Madame le Maire rappelle que la réforme fiscale mise en place l'année dernière a entériné la suppression totale de la taxe d'habitation pour les résidences principales et a transféré aux communes le produit de taxe foncière bâti précédemment perçu par les Départements.

Pour l'année 2022, Madame Le Maire présente les différentes simulations.

Après délibération, le conseil municipal décide d'augmenter les taux de 1 %.

A savoir :

| | <u>Taux 2021</u> | <u>Taux 2022</u> |
|-------------------------|------------------|------------------|
| Foncier bâti | 34.24 % | 34.58 % |
| Foncier non bâti | 25.71 % | 25.97 % |

Vote :
Pour : 9
Contre : 4
Abstention : 0

Informations diverses :

RGPD : Madame Le Maire informe du rendez-vous avec Madame DUBOIS, ATESART concernant le RGPD. Lors de cet entretien, il a été évoqué qu'il serait préférable d'utiliser des adresses mails vion72 comme la mairie et non une adresse personnelle et encore moins une adresse professionnelle.

Planter un arbre : Laurent CARTIER, Adjoint informe le conseil municipal d'une réunion sur place avec une technicienne biodiversité du Département le Mercredi 13 avril entre 12 h et 14 h pour nous conseiller dans cette action.

Fibre optique : L'entreprise MARTIN effectuera le débroussaillage pour le passage de la fibre optique aux lieux-dits suivants : La Lande, Champ Fleury, VC n° 31 et camp de César.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h30.